NE PAS DIFFUSER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

Le 1er système connecté pour la gestion du diabète

Communiqué de Presse

Cellnovo lève avec succès 17,5 M€ auprès d'investisseurs spécialisés dans la santé

Paris, France, 7 juillet 2017 – Cellnovo Group (« **Cellnovo** » ou la « **Société** » CLNV:EN Paris), société de technologie médicale qui conçoit et distribue la première micro-pompe connectée permettant une meilleure gestion du diabète, annonce aujourd'hui une levée de fonds pour un montant total de 17,5 millions d'euros, dans le cadre d'une augmentation de capital réservée à une catégorie de personnes réalisée par construction accélérée d'un livre d'ordres.

Des investisseurs institutionnels de premier rang, spécialistes du secteur des sciences de la vie et des technologies de la santé ont participé à cette levée de fonds, permettant à la Société de renforcer sa structure actionnariale. Edmond de Rothschild Investment Partners (EDRIP), Air Liquide Investissements d'Avenir et Démonstration (ALIAD) et ForCe-Novo B.V. (Forbion Capital Partners), actionnaires de référence de la Société, ont également souscrit à l'opération pour un montant total de 1,2M€, soit 6,8% du produit brut de l'offre, confirmant leur confiance et leur soutien à la Société.

Le produit net de l'émission renforce la trésorerie de la Société, et permet d'étendre la visibilité financière jusqu'à la fin du premier semestre 2019. Tel qu'annoncé, les fonds levés seront alloués au financement des projets suivants :

- l'accélération des ventes en Europe, en Amérique Latine et en Océanie (notamment les coûts de marketing et le besoin en fonds de roulement) ;
- le lancement ciblé aux Etats-Unis du système Cellnovo sur certains territoires clés ;
- l'augmentation de la capacité de production des cartouches d'insuline chez Flex par l'acquisition de chaînes de montage supplémentaires ;
- un programme d'optimisation visant à poursuivre la réduction du coût de production des consommables (cartouches d'insuline) ; et
- la finalisation du développement des solutions de pancréas artificiel (notamment les activités réglementaires).

Sophie Baratte, Directrice Générale de Cellnovo, commente : *« Nous nous réjouissons du succès de cette opération qui nous permettra de financer l'accroissement de notre production chez Flex, mais également la commercialisation de notre pompe dans de nouveaux pays et notamment aux Etats-Unis. Cette levée de fonds nous permettra aussi de financer les projets de pancréas artificiel dans lesquels la pompe Cellnovo est impliquée, projets stratégiques pour la Société. Enfin, l'entrée au capital d'investisseurs institutionnels spécialisés de premier plan nous permet de renforcer notre structure actionnariale. »*

Principales caractéristiques de l'augmentation de capital

Un nombre total de 4.069.769 actions nouvelles (les « **Actions Nouvelles** »), représentant environ 24,6% du capital social de la Société (sur une base non diluée après réalisation de l'augmentation de capital), ont été émises par décision du Conseil d'administration de la Société, faisant usage de la délégation qui lui a été accordée au titre de la 14ème résolution de l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 22 juin 2017 et sur le fondement des articles L. 225-138 du code de commerce. L'augmentation de capital était réservée à une catégorie de personnes définie dans la 14ème résolution susmentionnée, à savoir (i) un ou plusieurs sociétés ou fonds d'investissement, français ou étrangers, (a) investissant à titre principal, ou ayant investi plus de 5 millions d'euros au cours des 24 mois précédant l'augmentation de capital considérée, dans le secteur des sciences de la vie et technologies de la santé, (b) pour un montant de souscription unitaire supérieur à 50.000 euros (prime d'émission comprise) ou (ii) des partenaires stratégiques ou financiers de la Société, situés en France ou à l'étranger, ayant conclu ou devant conclure un ou plusieurs contrats de partenariat (développement, co-développement, distributions, fabrication, etc.) commerciaux ou de financement avec la Société

Les Actions Nouvelles ont été souscrites à un prix de 4,30€ par action, correspondant à une décote de 17,2% par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cours des cinq (5) dernières séances de bourse précédant le jour de la fixation du prix, conformément à la 14ème résolution de l'assemblée générale à laquelle il est fait référence ci-dessus.

Actionnariat de la Société à l'issue de l'émission des Actions Nouvelles

A la suite du règlement-livraison des Actions Nouvelles, le capital social de la Société s'élèvera à 16.545.356 euros, soit 16.545.356 actions d'une valeur nominale de 1€.

À titre illustratif, un actionnaire détenant 1% du capital de Cellnovo avant le lancement de l'augmentation de capital détiendra dorénavant une participation de 0,75%.

L'augmentation de capital a bénéficié du soutien des actionnaires historiques de la Société, EDRIP, ALIAD et Forbion, pour un montant total de 1.189.999 euros représentant 6,8% du placement, dans les proportions suivantes :

Investisseurs	Nombre d'actions pré-placement (à la connaissance de la Société)	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions post-placement (à la connaissance de la Société)	% du capital et des droits de vote	Souscription (en €)
Actionnaires détenant plus de 5% du capital social au lancement de l'opération					
ForCe-Novo B.V. (Forbion Capital Partners)	1.786.308	14,3%	1.885.145	11,4%	425.000
Fonds gérés par Edmond de Rothschild Investment Partners	1.720.520	13,8%	1.819.357	11,0%	425.000
Fonds gérés par Advent Venture Partners	1.122.458	9,0%	1.122.458	6,8%	-

Investisseurs	Nombre d'actions pré-placement (à la connaissance de la Société)	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions post-placement (à la connaissance de la Société)	% du capital et des droits de vote	Souscription (en €)
Sous total	*4.629.286*	*37,1%*	*4.826.960*	*29,2%*	*850.000*
ALIAD	423.330	3,4%	502.400	3,0%	339.999
Autres (dont actionnaires)	7.422.971	59,5%	11.215.996	67,8%	16.310.009
TOTAL	**12.475.587**	**100%**	**16.545.356**	**100%**	**17.500.008**

Admission des Actions Nouvelles

Les Actions Nouvelles porteront jouissance courante, donneront droit à toute distribution de dividende et seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société.

Un prospectus d'admission comportant le document de référence 2016 de la Société enregistré par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 5 juillet 2017 sous le numéro R.17-053, disponible sans frais sur les sites internet de la Société (www.cellnovo.com/) et/ou de l'AMF (www.amf-france.org), ainsi qu'une note d'opération, incluant un résumé du prospectus, fera l'objet d'une demande de visa auprès de l'AMF. Sous réserve de l'obtention de ce visa, il est prévu que les Actions Nouvelles soient admises aux négociations sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (ISIN FR 0012633360) le 12 juillet 2017 sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Engagement d'abstention et de conservation

Dans le cadre de cette opération, la Société a signé un engagement d'abstention expirant 90 jours après la date de règlement-livraison, sous réserve d'exceptions usuelles. En outre, EDRIP, ALIAD et Forbion ont signé des engagements de conservation expirant 90 jours après la date de règlement-livraison portant sur les actions de la Société souscrites dans le cadre de l'opération.

Facteurs de risques et informations accessibles au public

L'attention du public est attirée sur les facteurs de risque relatifs à l'augmentation de capital exposés à la section 2 de la note d'opération et sur les facteurs de risque relatifs à la Société et à son activité, présentés au chapitre 4 du document de référence 2016 de la Société enregistré par l'AMF le 5 juillet 2017 sous le numéro R.17-053, disponible sans frais sur les sites internet de la Société (www.cellnovo.com) et/ou de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Oddo BHF a agi en tant que seul Coordinateur Global et seul Teneur de Livres sur l'opération, et Agile Capital Markets a agi en tant que conseil financier de la Société.

Ce communiqué ne constitue pas un prospectus en vertu de la directive Prospectus ou une offre au public

•••

À propos de Cellnovo (Euronext : CLNV)

Société indépendante de dispositifs médicaux spécialisée dans le diabète, Cellnovo a conçu et distribue le premier système connecté tout-en-un de gestion du diabète, qui contribue à simplifier la vie des patients. Compacte, intuitive et entièrement connectée, la pompe d'insuline de Cellnovo comprend un écran tactile avec un lecteur de glycémie intégré. Ce système unique permet une gestion optimale des injections d'insuline tout en assurant aux patients une grande liberté de mouvement et une tranquillité d'esprit. Grâce à la transmission automatique des données, il permet également un monitoring constant et en temps réel de l'état du patient par les membres de sa famille et ses professionnels de santé. Cellnovo participe actuellement à plusieurs projets majeurs de Pancréas Artificiel pour le développement de systèmes de délivrance automatisé d'insuline avec Diabeloop, TypeZero et Horizon 2020.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.cellnovo.com

À propos du système de gestion du diabète Cellnovo

Compacte, intuitive et entièrement connectée, la pompe à insuline de Cellnovo comprend un écran tactile avec un lecteur de glycémie. Ce système unique permet une gestion optimale des injections d'insuline tout en assurant aux patients une grande liberté de mouvement et une tranquillité d'esprit. Grâce à la transmission automatique des données, il permet également un monitoring constant et en temps réel de l'état du patient par les membres de sa famille et ses professionnels de santé.

Cellnovo is listed on Euronext, Compartment C
ISIN: FR0012633360 – Ticker: CLNV

Cellnovo

Directrice Générale
Sophie Baratte
investors@cellnovo.com

NewCap

Relations Investisseurs
Tristan Roquet Montégon
+ 33 1 44 71 00 16

Relations Media en France
Nicolas Merigeau
+ 33 1 44 71 94 98
cellnovo@newcap.eu

Consilium Strategic Communications

Relations Media au Royaume-Uni
Chris Gardner, Chris Welsh, Laura Thornton
+44 20 3709 5700
cellnovo@consilium.com

Avertissement

La diffusion du présent communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

En France, l'offre et la cession des actions Cellnovo décrites ci-dessous seront effectuées exclusivement dans le cadre d'un placement au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées conformément à l'article L. 225-138 du code monétaire et financier et aux dispositions réglementaires applicables. Elles ne constituent pas une offre au public au sens de l'article L. 411-1 du code monétaire et financier.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen ayant transposé la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (telle que modifiée notamment par la directive 2010/73/EU, dans la mesure où cette directive a été transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen) (la « **Directive Prospectus** »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué dans l'un ou l'autre des Etats membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus si elles ont été transposées dans cet Etat membre ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Cellnovo d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des règlementations applicables dans cet Etat membre.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient s'adressent et sont destinés uniquement aux personnes (i) qui sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) qui sont situés en dehors des Etats-Unis, (iii) qui sont des professionnels en matière d'investissements (« *investment professionals* ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (le « **Financial Promotion Order** ») ou (iv) qui sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) du Financial Promotion Order (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, « *high net worth companies, unincorporated associations etc.* ») ou (v) sont des personnes auxquelles une invitation ou une incitation à s'engager dans une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) peut être légalement communiquée ou transmise (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii), (iv) et (v) étant ensemble dénommées, les « **Personnes Habilitées** »). Toute invitation, offre ou accord en vue de la souscription ou l'achat de titres financiers objet du présent communiqué est uniquement accessible aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé(e) que par les Personnes Habilitées. Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par toute personne autre qu'une Personne Habilitée.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de souscription ou d'achat, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions Cellnovo aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction dans laquelle l'opération pourrait faire l'objet de restrictions. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **U.S. Securities Act** »), étant précisé que les actions Cellnovo n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et que Cellnovo n'a pas l'intention de procéder à une offre au public des actions Cellnovo aux Etats-Unis.

Conformément à l'article 211-3 du Règlement Général de l'AMF, il est rappelé que :

- L'offre ne donne pas lieu à l'établissement d'un Prospectus soumis au visa de l'AMF. En revanche, l'admission des actions à émettre dans le cadre de l'opération donnera lieu à l'établissement d'un Prospectus visé par l'AMF.

- Les personnes ou entités mentionnées au 2° du II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier ne peuvent participer à cette offre que pour compte propre dans les conditions fixées par les articles D. 411-1, D. 411-2, D. 734-1, D. 744-1, D. 754-1 et D. 764-1 du code monétaire et financier.

- La diffusion, directe ou indirecte, dans le public des actions ainsi souscrites ou acquises ne peut être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L. 411-1, L. 411-2, L. 412-1 et L. 621-8 à L. 621-8-3 du code monétaire et financier.

Toute décision de souscrire ou d'acheter des actions Cellnovo doit être effectuée uniquement sur la base des informations publiques disponibles concernant Cellnovo. Ces informations ne relèvent pas de la responsabilité de Oddo BHF SCA et n'ont pas été vérifiées indépendamment par Oddo BHF SCA.

Déclarations prospectives

Le présent communiqué contient de manière implicite ou expresse certaines déclarations prospectives relatives à Cellnovo et à son activité. Ces déclarations dépendent de certains risques connus ou non, d'incertitudes, ainsi que d'autres facteurs, qui pourraient conduire à ce que les résultats réels, les conditions financières, les performances ou réalisations de Cellnovo diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés ou implicites dans ces déclarations prospectives. Cellnovo émet ce communiqué à la présente date et ne s'engage pas à mettre à jour les déclarations prospectives qui y sont contenues, que ce soit

par suite de nouvelles informations, événements futurs ou autres. Pour une description non exhaustive des risques et incertitudes de nature à entraîner une différence entre les résultats réels, les conditions financières, les performances ou les réalisations de Cellnovo et ceux contenus dans les déclarations prospectives, veuillez-vous référer au chapitre 4 « Facteurs de Risque » du document de référence 2016 enregistré auprès de l'AMF le 5 juillet 2017 sous le numéro R.17-053, qui est disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Cellnovo (www2.cellnovo.com/).